PR-1393 A

Ville de Genève Conseil municipal

16 novembre 2021

Rapport de la commission des travaux et des constructions et de la commission des arts et de la culture chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 janvier 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 14 568 200 francs brut destiné à la construction d'un ouvrage de protection et de mise en valeur du site archéologique ainsi qu'à l'aménagement du bastion de Saint-Antoine, situé rue Charles-Galland, sur les parcelles sises en la commune de Genève, section Cité, N° 4277, propriété privée de la Ville de Genève, et N° 7229, 2973 et 7122, propriétés du domaine public communal, dont à déduire 9 600 000 francs de recettes composées de 4 600 000 francs de participation de l'Etat de Genève, 4 000 000 de francs de participation d'une fondation privée genevoise et 1 000 000 de francs de participation de la Loterie romande, soit 4 968 200 francs net.

Rapport de M. Alain de Kalbermatten.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions et à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance du 4 février 2020. La commission des travaux et des constructions l'a étudiée lors de sa séance du 17 février 2021, sous la présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini. La commission des arts et de la culture l'a étudiée lors de sa séance du 17 mai 2021, sous la présidence de M^{me} Danièle Magnin. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg et M^{me} Juliette Gaultier, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 14 568 200 francs brut destiné à la construction d'un ouvrage de protection et de

mise en valeur du site archéologique ainsi qu'à l'aménagement du bastion de Saint-Antoine, situé rue Charles-Galland, sur les parcelles sises en la commune de Genève, section Cité, N° 4277, propriété privée de la Ville de Genève, et N° 7229, 2973 et 7122, propriétés du domaine public communal, dont à déduire 9 600 000 francs de recettes composées de 4 600 000 francs de participation de l'Etat de Genève, 4 000 000 de francs de participation d'une fondation privée genevoise et 1 000 000 de francs de participation de la Loterie romande, soit 4 968 200 francs net.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 14 568 200 francs.
- *Art. 3.* La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 27 avril 2016 de 1 230 000 francs (PR-1166, N° PFI 044.039.01), soit un total de 6 198 200 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2049.
- *Art. 4.* Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 17 février 2021 (CTC)

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de MM. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA) et Sébastien Schmidt, adjoint de direction (DPBA), et de M. Philippe Ramseier, architecte en charge du projet

M. Meylan présente le projet qui se trouve dans le Powerpoint à l'écran. La page de couverture donne une vision prospective de l'avenir de ce périmètre. On devine les éléments qui vont être réalisés et permettront d'accéder à ces fouilles archéologiques, il s'agit d'un projet qui vise à garder l'esplanade de Saint-Antoine le plus plate possible pour garder le thème de la promenade.

Il s'agit de l'ouverture d'un projet d'un crédit de réalisation de 14 568 200 francs brut qui se réduit net à un montant légèrement inférieur à 4 968 200 francs puisqu'il y a des participations importantes principalement du Canton et d'une fondation qui ne dit pas son nom.

La deuxième page situe l'objet. Le projet est à la sortie de la Vieille-Ville entre le Musée d'art et d'histoire (MAH) et l'entrée de la Vieille-Ville. Les découvertes sont majeures; il y a deux mille ans d'histoire sur ce site-là. Il a été mis

en évidence par l'architecte cantonal que ce site est d'une importance majeure pour la Ville de Genève et pour son histoire, par conséquent il vaut la peine de le mettre en évidence et de le mettre à disposition des citoyens genevois et de tous les visiteurs. Dans ces fouilles il y a un établissement gallo-romain de la fin du premier cycle de notre ère, il y a un cimetière daté du VI^e au VIII^e siècle, un tracé d'un bastion primitif a été retrouvé qui date de 437. Dans la continuité de ce qui se trouve dans le parking Saint-Antoine, à l'entrée, des éléments de fortifications ont été mis en évidence suite aux travaux de réalisation du parking.

A la page 4, on trouve cette volonté conjointe de la Ville et du Canton de protéger, mettre en valeur et rendre visibles les vestiges au public. Le 19 mars 2013, la pétition P-305 de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) demandait que ces vestiges soient mis à disposition, visibles pour les visiteurs du site. Sur la page suivante, il y a un résumé de la chronologie; à l'origine une proposition de réalisation en 2012 visait à faire un aménagement paysager et les premiers travaux ont mis à jour les vestiges archéologiques (avril 2012). Le chantier, qui était mené par le Service de l'aménagement de la Ville de Genève, a été arrêté immédiatement. Les fouilles ont été menées en 2012 et 2015 par le Service cantonal d'archéologie sous la direction de M. Terrier. En 2016, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude de 1 230 000 francs pour pouvoir lancer un concours sur ce périmètre. Le jugement du concours a permis de primer à l'unanimité le projet Lanterneaux dont M. Ramseier est l'auteur. En 2017 et 2019 a été mis au point l'avant-projet, le projet définitif de l'ouvrage en collaboration étroite avec les départements cantonaux. En 2019 a été déposée la requête pour obtenir l'autorisation de construire. En 2020, il y a eu un dépôt de demande d'un crédit de réalisation pour ce bâtiment. Entre-temps, différentes négociations ont été entreprises avec le Canton, la fondation qui va subventionner le projet et la Loterie romande (LoRo) qui ont octroyé les trois quarts des montants de participation pour la réalisation de ce périmètre.

M. Ramseier précise que dans le cadre du concours il y avait deux enjeux majeurs, dont le premier concernait l'espace public avec la création d'un espace public sur le belvédère de Saint-Antoine. Le deuxième enjeu était d'assurer la protection des vestiges situés à 3,5 m en dessous de l'espace public. La protection des vestiges doit être assurée de différentes manières, d'une part ils doivent être protégés de la lumière pour qu'ils ne soient pas affectés par le rayonnement direct; il s'agit aussi de les protéger des variations de températures et d'humidité qui pourraient aussi les détériorer et compromettre leur pérennité. L'espace public est un espace singulier pour la Ville de Genève en limite de la Vieille-Ville et aussi dans l'articulation de la Vieille-Ville et du quartier des Tranchées; c'est aussi une partie de l'histoire de l'urbanisme de Genève qui s'exprime dans cet espace. C'est un espace qui regarde vers le paysage lointain, le lac, le Jura, le Salève, c'est une caractéristique particulière de cette situation.

La proposition a été abordée en reconnaissant le bastion Saint-Antoine comme élément de continuité avec la promenade Saint-Antoine existante, située sur le parking d'une part par la continuité du revêtement stabilisé mais aussi par la continuité du système de plantation, y compris dans le choix de l'essence de la plantation. C'est la création de cette salle d'arbres composée de 12 arbres dans la même géométrie que la promenade Saint-Antoine.

Du côté du boulevard Emile-Jaques-Dalcroze s'installe un mail arboré, une double rangée d'arbres qui reconnaît ce changement urbanistique avec des tracés affirmés de cet urbanisme de la deuxième partie du XIX^e siècle. De ces deux systèmes de plantation naît une césure qui conduit naturellement au belvédère et à la zone des vestiges et à l'entrée du musée.

Le musée s'offre au public en tout temps, c'était une volonté, qu'il y ait une présence des vestiges dans la ville même lorsque le musée est fermé c'est pourquoi ces trois lanterneaux, disposés géométriquement sur les trois éléments mentionnés précédemment, d'une part la zone gallo-romaine; il y a une présence d'amphores romaines très importante. Il y aura la présence de ces amphores permanentes par la création d'une ouverture dans la façade de ce petit lanterneau qui permettra en tout temps d'avoir la perception de ces éléments. Le deuxième lanterneau, situé dans la partie la plus proche du lac, disposé sur le tracé de l'église Saint-Laurent, rassemblera cette grande salle funéraire qui était située sous les fondations de cette église Saint-Laurent. Le troisième élément, le seul accessible au public qui fait figure d'entrée, est disposé sur le mur du mottet et offre aussi la perception au public de ce mottet et fait figure d'entrée et d'accueil, d'où cette dimension plus importante. Ce plan permet de voir que l'ensemble du bastion Saint-Antoine reste accessible au public dans son intégralité.

L'image suivante présente la coupe sur la partie du musée avec, sur la gauche, le lanterneau d'entrée, dans sa partie de droite disposée parfaitement à l'aplomb du mur du mottet. Dans la partie de gauche, ce sont les espaces d'accueil, de réception, et une circulation verticale avec un ascenseur et un escalier permettant de faire la liaison vers le niveau inférieur. On voit la grande salle où on a la perception en entier de ces fragments d'histoire réunis sous un grand toit. Sur la droite au-dessus, on voit les deux autres lanterneaux qui émergent de cette dalle de toiture. Ces lanterneaux sont à la fois des dispositifs qui permettent d'avoir un regard entre l'espace public et les vestiges mais également de contrôler la lumière naturelle dans la salle des vestiges; ils sont perforés en toiture ce qui permet de conduire la lumière au niveau inférieur avec un dispositif de filtration qui permet d'éviter d'avoir un rayonnement solaire direct sur les vestiges et de les détériorer.

Sur l'image suivante se trouve un autre lanterneau, celui de Saint-Laurent; on voit sa perforation en toiture qui permet d'amener la lumière et le dispositif de

filtre qui évite un rayonnement direct. A droite le lanterneau d'entrée, sur le mottet, on voit en dessous au niveau de la salle des vestiges, une salle de médiation qui permettra aux écoles, à des groupes d'avoir des conférences, des activités en lien avec la visite des vestiges.

Sur les images qui suivent, il y aura systématiquement dans la partie supérieure l'état actuel et dans la partie inférieure le dessin du projet. On voit dans la partie supérieure le bastion Saint-Antoine qui n'a plus de végétation, on voit la présence du collège Calvin, du Palais de justice, de l'ancienne prison de Saint-Antoine, des éléments qui participent à l'histoire de l'urbanisme et de l'architecture de Genève. Sur la partie inférieure, on voit la continuité entre la partie gauche (l'esplanade de Saint-Antoine) et la partie de droite avec sa nouvelle plantation qui assure la continuité, une plantation qui sera réalisée en pleine terre (c'est un gros avantage par rapport à l'esplanade de Saint-Antoine car la pleine terre permet à la végétation de s'épanouir plus amplement), on peut imaginer une végétation avec des volumes plus importants par rapport à ce que l'on trouve au-dessus du parking. Dans la partie tout à droite du bastion Saint-Antoine on peut deviner ces trois lanterneaux qui émergèrent discrètement, qui n'affectent pas le mur périphérique du bastion. Sur l'image suivante, à nouveau dans la partie supérieure de la rue Charles-Galland on voit le Palais de justice à gauche et ce caractère de belvédère, dans la partie inférieure, cette présence de la végétation et cette petite césure au centre qui conduit les visiteurs vers les lanterneaux.

Sur l'image suivante, rue Théodore-De-Bèze, entre le Palais de justice et le bastion de Saint-Antoine, on retrouve à droite la promenade, au centre le bastion avec la partie plantée et, sur la gauche, les lanterneaux qui émergent avec des hauteurs différentes, mais ce sont des éléments qui restent discrets.

Le mur du bastion n'a actuellement pas de configuration qui permette de garantir la sécurité aux usagers de l'espace public; il n'y a pas de hauteur suffisante pour protéger d'éventuelles chutes. Il y aura des interventions ponctuelles sur ce mur pour le mettre aux normes. Sur l'image suivante, on trouve la partie plantée sur la droite, les lanterneaux qui émergent au-dessus des vestiges archéologiques en dessous. On voit sur l'image une série de constructions sous les arbres, ce ne sont pas des constructions pérennes mais l'ensemble du projet a été coordonné avec les différents services de la Ville, notamment celui des manifestations, tous les usagers du domaine public, de manière à permettre la réalisation de manifestation sur ce bastion de Saint-Antoine; la réalisation de tentes provisoires, la construction de scènes, tous ces éléments ont été intégrés au projet de manière à pouvoir donner cette plus-value à l'espace public, à générer des activités. Sur l'image suivante, il y a de nouveau une coupe transversale sur les deux parties plantées, à gauche la salle plantée des 12 arbres et à droite le mail planté et, dans le fond, les lanterneaux.

Concernant le descriptif des travaux, il y a une certaine complexité à la réalisation de cet ouvrage car on va devoir travailler sur une substance archéologique particulièrement sensible, donc intégrer aux coûts d'ouvrage, toute la protection des vestiges durant la construction du projet. Il y a une excavation complémentaire destinée à pouvoir créer cet espace de médiation pour accueillir tout public, des groupes, des jeunes, des classes, des personnes venant de l'étranger, des conférences. La structure des lanterneaux est réalisée en béton et la dalle au-dessus des vestiges est aussi réalisée en béton puisqu'elle est soumise à des contraintes importantes, on ne peut pas faire des appuis dans la zone des vestiges donc il y a des portées conséquentes à franchir. La façade des lanterneaux est également en béton puisqu'ils participent structurellement avec la dalle et puis ils sont également soumis à des contraintes liées à l'espace public. A l'intérieur de la salle des vestiges, la dalle en béton est perceptible, il y a un cheminement périphérique également réalisé en béton, puis une particularité du projet est de protéger les vestiges et par conséquent de contrôler le climat dans cette salle et, pour ce faire, le climat extérieur était presque la garantie la plus importante pour préserver ces vestiges. C'est un bâtiment qui ne sera pas chauffé hormis le bureau d'accueil où une personne travaillera en permanence. Au niveau de l'espace public, il y a toute la valorisation de la rue Charles-Galland qui est une entrée importante dans la Vieille-Ville; il y a une intention de réaliser un pavage sur cette rue pour la valoriser.

M. Meylan précise que les coûts liés à la demande de crédit qui aboutit en page 20 à un montant de 14 568 200 francs brut déduction faite des différentes participations demande un solde auprès de la commission du Conseil municipal de 4 968 200 francs net. L'autorisation de construire a été déposée en décembre 2019, si tout se passe correctement on pourrait imaginer ouvrir un chantier d'une durée d'environ vingt-quatre mois, pour une mise à disposition de ce bâtiment au printemps 2023 ou 2024.

M^{me} Perler espère que les explications qui ont été données ont pu convaincre les commissaires de ce projet important, qui permettrait à la population de pouvoir visiter ces lieux, ces vestiges. La magistrate salue les aménagements extérieurs qui sont en continuité avec l'esplanade de Saint-Antoine et qui seront de nature à rafraîchir davantage la ville. Ce sera agréable pour la population d'avoir les deux musées à proximité. Elle précise que la subvention cantonale a été votée.

Questions des commissaires

Un commissaire demande s'il ne faudrait pas vérifier en dessous des 3,5 m de fouilles qu'il n'y ait pas encore d'autres vestiges à découvrir. Il précise qu'il y aurait a priori des passages des catacombes entre Saint-Antoine et l'extérieur.

M. Meylan répond en affirmant qu'il y aurait potentiellement toujours des choses à découvrir, cependant les archéologues doivent s'arrêter dans les fouilles lorsqu'il y a des découvertes importantes. Des mesures de protection ont été prises

sur le périmètre; malheureusement il ne peut plus être visité, tout a été emballé pour éviter des dégradations. Ce périmètre est assez paradoxal, les choses les plus anciennes sont découvertes sur la partie la plus haute, en raison de la pente de ce mottet. Objectivement on peut imaginer qu'il serait possible de trouver quelque chose mais personne ne prendrait le risque de casser des vestiges aussi importants notamment dans l'ordre dans lequel ils ont été trouvés et dans leur diversité. Sur les passages, il subsiste une certaine partie, à l'entrée du périmètre, un passage souterrain fortifié; celui-ci est en dehors du périmètre, à l'entrée de l'esplanade, sur la gauche en entrant. Il sera mis en évidence et protégé.

Une commissaire lit que le projet culturel est en cours d'élaboration, or le projet de construction est abouti. Elle aimerait savoir si le département de M. Kanaan a pris part aux discussions ou s'il faudra réadapter le projet en fonction du projet culturel. La commissaire demande aussi s'il serait possible d'obtenir plus d'informations concernant le montant de 10 000 000 de francs.

M^{me} Perler précise qu'elle n'a pas beaucoup d'informations concernant le projet culturel. M^{me} Perler suppose que les financements de la LoRo et de la fondation privée n'étant pas acquis, il a fallu les inscrire pour 10 000 000 de francs au plan financier d'investissement (PFI).

M. Meylan confirme que pour le PFI c'est bien cette réponse, c'est-à-dire qu'en attendant d'être sûr des subventions, on essaye de mettre le montant le plus probable en termes de dépenses publiques, en l'occurrence on a obtenu des confirmations sur ces subventionnements et donc le PFI devrait être corrigé prochainement. Sur le projet culturel, c'est un peu plus complexe. La priorité actuelle a été en principe de mettre en œuvre cette couverture pour protéger ces fouilles archéologiques. La partie culturelle est discutée aujourd'hui avec le département de M. Kanaan et l'archéologue cantonal et avec la Fondation des Clefs de Saint-Pierre qui s'occupe d'un autre site. Le bâtiment ne sera pas ouvert en permanence, il sera occupé de façon ponctuelle, sur rendez-vous, en proposant des présentations, des animations culturelles liées à des expositions. A priori, le projet culturel ne devrait pas remettre en question cette partie-là car elle devra de toute manière être réalisée. La direction du MAH qui a aussi des collections archéologiques va être partie prenante des animations qui auront lieu sur place.

Un commissaire observe que les coûts de ce projet et particulièrement les honoraires représentent un peu plus d'un cinquième des coûts totaux. Il demande si c'est normal.

M. Meylan répond que le poste en question est un poste conséquent, en l'occurrence on retrouve dans ce cas l'ensemble des honoraires des spécialistes qui vont intervenir sur le projet (architectes, ingénierie civile, ingénieurs spécialisés). En général on constate que les honoraires sont variables en fonction du montant total des travaux. M. Meylan confirme que ces honoraires sont normaux par rapport à une situation comme celle-ci.

Une commissaire souhaite savoir si le pavage de la rue Charles-Galland concerne seulement la voie carrossable ou si les trottoirs sont inclus.

M. Meylan confirme qu'il ne s'agit que de la voie carrossable. Il ajoute que les pavés posés sont lissés pour favoriser l'accessibilité.

Un commissaire précise qu'il a vu qu'à côté de l'ascenseur il y a un escalier. Il aimerait savoir s'il avait été envisagé de ne pas installer un ascenseur mais plutôt une rampe avec un moteur pour faire monter les fauteuils roulants. Concernant l'éclairage naturel, il demande si, pendant les périodes d'été, il a été envisagé d'installer un store sur le plafond en verre pour qu'il y ait une couverture partielle afin de prévenir une accumulation de chaleur et de l'air conditionné.

M. Ramseier répond que lorsque l'on est confronté à des situations comme celles-ci, on évalue les différentes possibilités. L'inconvénient principal des nacelles destinées aux personnes à mobilité réduite, c'est qu'elles ne sont pas utilisables pour d'autres usages (on peut imaginer avoir besoin de descendre du matériel, des éléments d'exposition), c'est la raison pour laquelle ils se sont plutôt orientés vers l'ascenseur. En ce qui concerne la question liée aux parties vitrées dans les toitures des lanterneaux, il y a une certaine complexité à ce dispositif, elle a fait l'objet de beaucoup d'études, avec les architectes, d'autres mandataires spécialisés de manière à amener suffisamment de lumière naturelle sans créer de bouchons de chaleur sous les parties vitrées. Il y a tout un système qui est mis en place pour s'assurer que ces éléments fonctionnent.

M. Meylan rappelle qu'il n'y a pas d'installation de climatisation en Ville de Genève.

Le même commissaire précise qu'il a lu que les matériaux de construction seraient composés en partie de béton et d'un autre composite de déchets de construction. Il souhaite savoir si les matériaux d'excavation seraient utilisés.

M. Ramseier précise qu'une grande partie des excavations a déjà été réalisée, l'excavation complémentaire est ponctuelle; elle est essentiellement liée aux zones de locaux techniques et de l'espace de médiation. Il y a la volonté d'utiliser ces terrassements, principalement dans les aménagements extérieurs. Pour assurer la pérennité des plantations ils vont travailler avec des mélanges terre/pierre. Si ces matériaux peuvent être réutilisés, ils le seront sur le site pour éviter des transports. Concernant la première question, le béton sera du béton traditionnel pour les lanterneaux puisqu'il est soumis à passablement de contraintes, notamment structurelles. Le matériau dont il est question est le terrazzo, il est là pour des aménagements intérieurs notamment les cheminements à l'intérieur des vestiges.

Une commissaire précise que sur les images des lanterneaux on peut apercevoir des bancs, elle aimerait savoir s'il y en aurait plusieurs, si les visiteurs auraient la possibilité de les utiliser et comment ils seraient orientés. La même commissaire demande également s'il serait possible, concernant le choix de l'essence des arbres, d'envisager des arbres fruitiers.

- M. Meylan affirme qu'il s'agissait d'une volonté dès le départ de proposer une occupation de ces pavillons. Il ajoute qu'il pourrait être possible d'apporter un éclairage raisonnable qui permettrait d'apporter une lueur complémentaire sur l'esplanade pour que les passants puissent voir une partie des fouilles en contrebas.
 - M. Ramseier ajoute que les bancs auraient des orientations différentes.
- M. Meylan précise qu'ils ne choisissent pas l'essence des arbres, dans ce cas il y a une logique de continuité avec la promenade Saint-Antoine. Ils travaillent avec le Service des espaces verts (SEVE) pour réfléchir aux essences d'arbres envisageables en considérant les conditions climatiques changeantes.

M^{me} Perler ajoute que les arbres qui ont été choisis sont particulièrement résistants à la sécheresse et il s'avère que l'esplanade de Saint-Antoine et le lieu de ces vestiges sont particulièrement sujets à des températures élevées en été.

Une commissaire demande si les architectes qui suivent le projet ont travaillé avec le paysagiste qui a gagné le concours.

M. Ramseier précise qu'au moment du concours il avait été demandé de constituer des équipes intégrant des architectes et architectes paysagistes et c'est cette équipe qui a poursuivi le travail d'avant-projet. Elle suivra aussi le projet de réalisation.

Un commissaire souhaite obtenir davantage d'informations concernant la réflexion faite par rapport au revêtement. Il entend la volonté de continuité mais demande s'il a été envisagé d'opter pour de la végétation plus organique ou si la dimension esthétique prévaut.

- M. Meylan confirme qu'il y a eu une réflexion mais qu'il est essentiel de tenir compte du contexte urbain. L'accent a été mis volontairement sur la couverture arborée, pour qu'il y ait une canopée qui permette un rafraîchissement. Etant donné que cet espace est souvent sollicité par des activités festives, il est essentiel que la surface soit facile d'entretien.
- M. Ramseier répond que ces espaces après manifestation doivent être fermés au public en raison de l'état de ces zones en herbe. Dans ces cas-là, il faut replanter et les refaire après chaque manifestation. De plus, dans le cas où il y a de la pluie, ce ne sont pas des situations très agréables pour les usagers. Il précise que ce revêtement est en partie perméable assurant ainsi une certaine perméabilité des sols.

Pour les parties qui ne parviennent pas à faire pénétrer les eaux dans le sol, cellesci seront entièrement récupérées dans un système de collecte qui les redistribuera ensuite aux plantations. Ces questionnements sur le choix des plantations ont fait l'objet de nombreuses discussions qui aujourd'hui forment un équilibre assez ténu permettant d'avoir l'ensemble des préavis favorables dans le cadre de l'instruction du dossier d'autorisation de construire.

Une commissaire précise que du côté de Saint-Antoine il y a de la végétalisation de romarin et demande s'il ne serait pas possible d'imaginer moins d'espace pour les manifestations et plus de végétalisation.

M. Meylan répond que cet espace d'esplanade est l'aboutissement de la promenade. L'idée c'est d'avoir un balcon sur la rade et donc de favoriser le maximum de mobilité, de public qui peut se promener à cet endroit. Lorsqu'il y a des surfaces vertes, elles ne sont plus accessibles de la même manière. Le nombre d'arbres posés sur ce terrain est très conséquent, il va donner une vision particulière à cette esplanade. En face du musée, quel que soit le projet qui se déroulera, il y aura un parc vert dans le cadre du concours qui sera réalisé.

Une commissaire demande quelle terre sera utilisée ou recyclée dans la construction sur place. Elle demande quelle est la nature de cette terre.

M. Ramseier répond que les archéologues considèrent qu'avec les investigations réalisées jusqu'à ce jour ils ont pu prendre connaissance de tout le potentiel du site. Les zones de terrassement complémentaires vont être réalisées sont des zones où il n'y a plus d'éléments singuliers qui devraient être mis en valeur. Le projet a largement été suivi par l'archéologue cantonal et ses services, ils sont très impliqués dans le projet et ont permis d'affiner le projet avec beaucoup d'apports très précis. Par rapport aux inquiétudes liées à la végétalisation, les images ne montrent pas le traitement du pied des arbres mais, entre-temps, des plantations de vivaces ont été intégrées en pieds d'arbres assurant une certaine diversité et permettant d'accueillir une certaine petite faune.

Une commissaire demande si le revêtement de ces lanterneaux serait un revêtement qui permettrait de retirer facilement les graffitis.

M. Meylan précise que la DPBA a un budget annuel pour nettoyer les graffitis. Depuis quelques années ce budget diminue. A priori on ne pose pas de traitement anti-graffiti car l'apparence des matériaux est modifiée et aussi parce que ce sont des produits chers, qui doivent être appliqués après chaque nettoyage de graffiti.

Discussions et votes

La présidente ouvre la discussion. Elle pense qu'il serait superflu d'auditionner l'archéologue au vu de la situation et propose de voter ce soir.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce que son groupe est favorable à voter cet objet ce soir.

Une commissaire du Parti socialiste informe que le son groupe est prêt pour voter ce soir; ils sont plutôt en faveur du projet mais ils sont surtout à l'écoute de ce que disent les autres partis.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle la genèse de ce projet. En 2012 il était prévu pour le bastion Saint-Antoine de faire une continuité avec le parc Saint-Antoine pour aller jusqu'au bout du bastion. De plus, il était question de rajouter les réverbères de la mémoire du génocide arménien. Le hasard a fait que des vestiges archéologiques ont été trouvés lors des fouilles préparatoires à ce chantier. La population de la Vieille-Ville s'était dressée contre l'installation des réverbères. Aujourd'hui, on est associé avec l'Etat, puisque dès qu'il y a des vestiges archéologiques de cette importance, c'est l'Etat qui détient le type de pouvoir sur ces vestiges. Il s'agit d'un projet d'une longue histoire derrière, qui a amené énormément de travail, de réflexion que ce soit au niveau administratif, au niveau du Conseil d'Etat, au niveau du Grand Conseil, au niveau municipal. Enfin, on arrive sur le crédit de réalisation où on va pouvoir participer avec les généreux mécènes à une réalisation. Il précise qu'il n'y a plus besoin de se poser mille questions avec les habitants car ils ont été moteurs et intégrés à cet objet. Le commissaire du Parti démocrate-chrétien propose de voter oui à cette proposition qui va amener une animation, une compréhension dans notre histoire.

Un commissaire Vert précise qu'il a eu quelques échanges avec les collègues de l'alternative et informe qu'après les explications du commissaire du Parti démocrate-chrétien il va voter pour que la commission vote ce soir. Il retire sa demande d'audition de l'AHCVV.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois se pose la question pour son parti. Au vu de l'époque actuelle et de tout l'argent qui devrait être investi pour aider les commerçants et les entreprises qui sont dans la précarité, Il demande si c'est vraiment le moment de dépenser tous ces millions au lieu de porter l'effort sur l'aide au Covid.

Une commissaire Vert ajoute que ce projet ferait aussi travailler les personnes qui sont dans le bâtiment et qui vont voir l'économie ralentir en raison de tous ceux qui voudraient faire des rénovations mais qui n'auraient pas forcément les moyens de l'entreprendre les prochaines années. Compte tenu de l'avancée des projets et des participations, la même commissaire Vert pense qu'on a intérêt aller de l'avant car le projet risque d'être plus cher et dans tous les cas les vestiges doivent être protégés.

La présidente demande qui est pour que cet objet soit voté ce soir.

L'unanimité de la commission est en faveur du vote.

La présidente passe au vote de la proposition PR-1393, qui est acceptée à l'unanimité.

Séance du 17 mai 2021 (CARTS)

Discussion

Un commissaire énonce que la demande de crédit de 14 568 200 francs est destinée à la construction d'un ouvrage de protection et de mise en valeur du site archéologique découvert sous le bastion de Saint-Antoine. La Ville pourra compter sur une participation de l'Etat de Genève de 4 600 000 francs, une participation d'une fondation privée genevoise de 4 000 000 de francs et une participation de la Loterie romande de 1 000 000 de francs. Tous les éléments d'ordre culturel et scientifique seront gérés par l'Etat. A noter que la commission des travaux et des constructions a pu auditionner Mme Perler et M. Meylan sur ce sujet.

Une commissaire confirme que cet objet sera placé sous l'égide du Service cantonal d'archéologie.

Une commissaire aimerait comprendre pourquoi le financement du projet n'est pas entièrement pris en charge par l'Etat.

Le commissaire lui indique que le site se situe sur le territoire de la Ville. Par ailleurs, on peut imaginer que la Ville soutienne ce projet suite à l'aide qu'elle a reçue pour la création de la Nouvelle Comédie.

Une commissaire s'enquiert des positions des membres de la commission des travaux et des constructions sur la proposition PR-1393.

Un commissaire remarque que la proposition PR-1393 est soutenue à l'unanimité par les membres de la commission des travaux et des constructions.

Une commissaire estime que le rapport de la commission des travaux et des constructions est suffisamment complet pour pouvoir voter cet objet ce soir. En outre, il est possible que les sépultures et les tombes aient été retirées du site.

Une commissaire ajoute que le projet va être financé en partie par l'Etat, une fondation privée et la Loterie romande. Au vu de l'importance du projet, la part demandée à la Ville paraît raisonnable. La commission des arts et de la culture pourra visiter le site archéologique après le vote.

La présidente met au vote la visite du site archéologique du bastion de Saint-Antoine, qui est approuvée à la majorité, soit par 9 oui (2 Ve, 1 MCG, 1 PDC, 1 PLR, 2 S, 1 EàG, 1 UDC) contre 4 non (1 PDC, 2 S, 1 Ve) et 2 abstentions (PLR).

La majorité de la commission (huit membres) souhaite voter la PR-1393 ce soir.

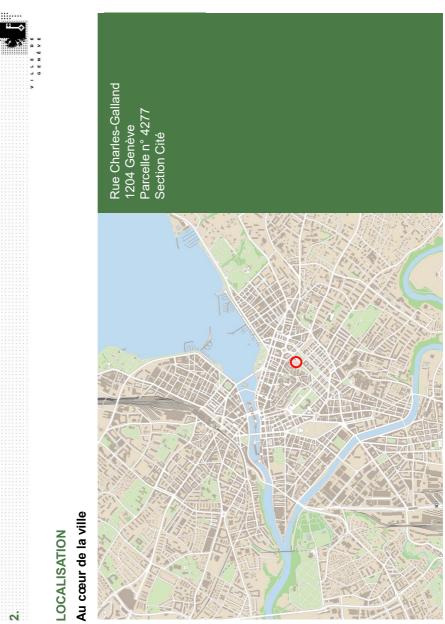
La présidente met au vote la proposition PR-1393, qui est approuvée à l'unanimité, soit par 15 oui (3 Ve, 1 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 4 S, 1 EàG, 1 UDC).

Annexe mentionnée: présentation du DPBA du bastion Saint-Antoine

BASTION SAINT-ANTOINE
PR-1393 - CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE PROTECTION ET DE
VALORISATION DU SITE ARCHÉOLOGIQUE

ouvrage de protection et de mise en valeur du site archéologique destiné à la construction d'un ainsi qu'à l'aménagement du de l'ouverture d'un crédit de bastion de Saint-Antoine. 14'568'200 francs bruts Proposition en vue

COMMISSION DES TRAVAUX DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI 17 février 2021





INTRODUCTION

Deux millénaires d'histoire genevoise sur un seul site





Découvertes archéologiques :

- Etablissement gallo-romain fin du le siècle de notre ère.
- Aire de cimetière datée des VIº et VIIIº siècles (+ de 160 tombes).
- Tracé d'un bastion primitif datant de 1537, appelé «mottet de Saint-Laurent».
- Casemate du XVI^e siècle appartenant au bastion de Saint-Antoine.

က



INTRODUCTION

Volonté conjointe de mise en valeur



Volonté du Canton et de la Ville de Genève de protéger, mettre en valeur et rendre visibles ces vestiges pour le public. 19 mars 2013: pétition P-305 de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville intitulée «Accessibilité des vestiges découverts à l'esplanade Saint-Antoine».



INTRODUCTION

Contexte et historique

31 janvier 2012	Vote du crédit de réalisation (PR-861) destiné à l'aménagement du «Bastion» de Saint-Antoine et de ses alentours
Avril 2012	Les travaux d'aménagements extérieurs mettent à jour les vestiges archéologiques
2012 – 2015	Fouilles menées par le Service cantonal d'archéologie sous la conduite de M. Jean Terrier, archéologue cantonal
27 avril 2016	Vote du crédit d'étude (PR-1166) d'un montant de 1'230'000 francs par le Conseil municipal
Février 2017	Jugement du concours international d'architecture, projet primé à l'unanimité : "Lanterneaux", architectes lauréats : Atelier Traces Architectures et Estar
2017 – 2019	Avant-projet et projet de l'ouvrage, consultations auprès du Département du territoire en vue du dépôt de la requête en autorisation de construire
Décembre 2019	Dépôt de la requête en autorisation de construire auprès de l'Office éponyme (OAC)
2020	Proposition de crédit de réalisation au Conseil municipal



EXPOSÉ DES MOTIFS

Trois objectifs

Protection et conservation

Vestiges fragiles : volume clos et conditions spécifiques (température, lumière, humidité).

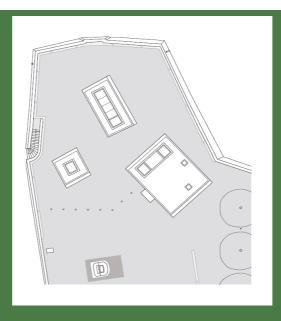
Mise en valeur

Lecture du site aisée pour les visiteurs et les promeneurs.

Espace pour les scolaires. Intégré dans un itinéraire culturel archéologique.

Espace public

Sécuriser le bastion et le rendre accessible à tous, en tenant compte des besoins d'utilisation du lieu.





Trois fonctions

Espace public

Ouvert et entièrement accessible.

Deux groupes de plantations redéfinissent l'entrée de la ville historique :

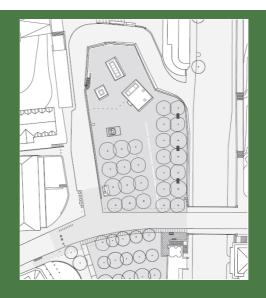
- continuité avec la plantation existante sur la promenade Saint-Antoine
- mail aligné sur le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze.

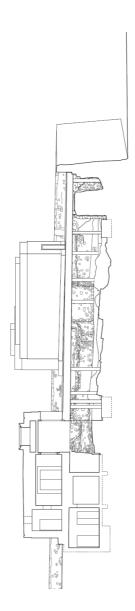
Lanterneaux

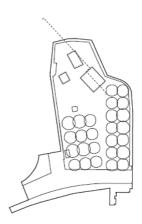
Eléments urbains, dispositifs d'accès, d'éclairage et visibilité sur les vestiges pour les passants.

Espace inférieur

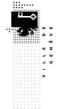
Extension des excavations archéologiques. Toit continu perforé des trois lanterneaux, éclairant les trois périodes de vestiges mises à jour.



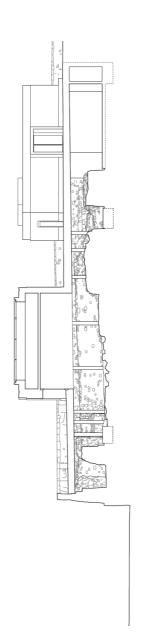


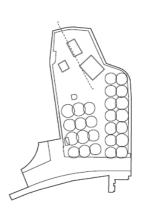


Plan de coupe 1/2



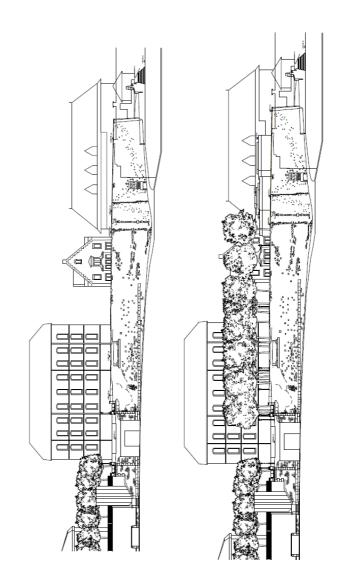
Plan de coupe 2/2





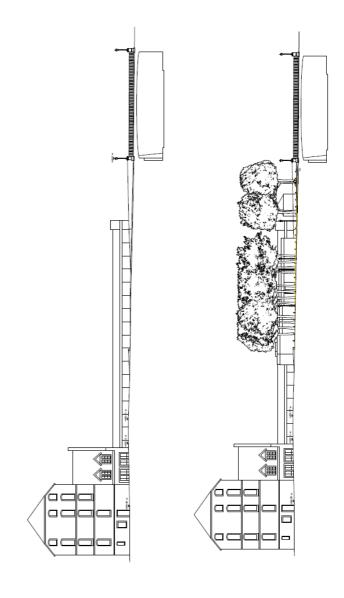


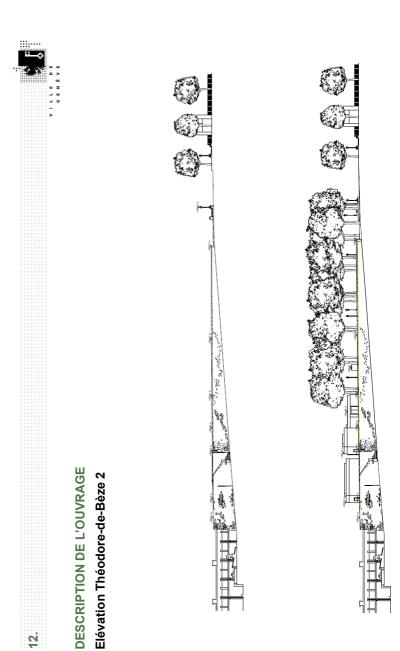
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE Elévation Emile-Jaques-Dalcroze



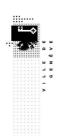


DESCRIPTION DE L'OUVRAGE Elévation Charles-Galland

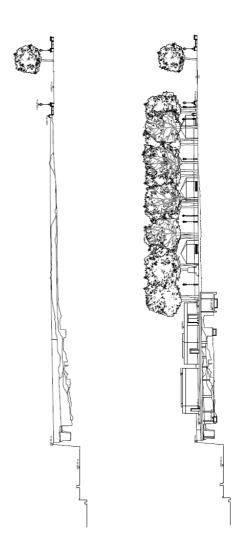




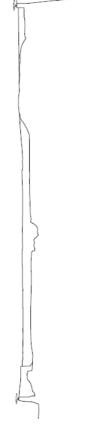
12

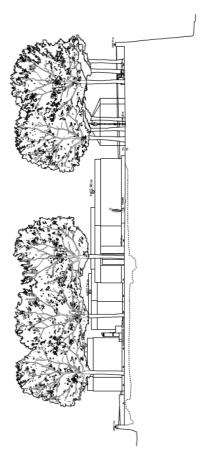


DESCRIPTION DE L'OUVRAGE Coupe longitudinale









Coupe C-C



PROGRAMME ET DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Lanterneaux

Protection des vestiges par des constructions temporaires.

Excavation complémentaire.

Structure en béton.

Appuis ponctuels, respectant les vestiges.

Façade en béton sablé.

Vitrages de toit pour lumière naturelle.

Fenêtres pour visibilité sur les vestiges.

Matériaux intérieurs : béton et terrazzo.

Volume chauffé réduit au minimum (bureau d'accueil).





PROGRAMME ET DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Aménagements extérieurs

Espace public, piétonnier, en continuité de la promenade Saint-Antoine.

Sol en gravier stabilisé perméable.

Mur du bastion rehaussé (normes de sécurité).

Plantation de micocouliers.

Installation de bancs de modèle historique.

Candélabres similaires à la promenade St-Antoine.

Réseaux de canalisations adaptés.

Pavage de la rue Charles-Galland.[|]

Révision des gabarits routiers.

Nouveaux stationnements vélos et arrêt de bus rapproché.





ESTIMATION DES COÛTS

Selon code CFC (juin 2019)

Total	97'900		974'600						5'145'000					
Prix unitaire	6	-'006,26	97	58'100	30,000	51,000	443'200	392'300	5'14	232'200	2'677'400	774'500	278'200	510'000
Intitulé	TERRAIN	Conduites de raccordement aux réseaux	TRAVAUX PRÉPARATOIRES	Relevés, études géotechniques	Déblaiement, préparation du terrain	Protections, aménagements provisoires	Installations de chantier en commun	Fondations spéciales	BÂTIMENT	Excavation	Gros œuvre 1	Gros œuvre 2	Installations électriques	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)
CFC	0.	02	-	10	7	12	13	17	2.	20	21	22	23	24



ESTIMATION DES COÛTS

Selon code CFC (juin 2019)

CFC	CFC Intitulé	Prix unitaire	Total
25	Installations sanitaires	59'800	
26	Installations de transport	-22,000	
27	Aménagements intérieurs 1	243'600	
28	Aménagements intérieurs 2	314'300	
4	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	2'193	2'192'100
40	Mise en forme du terrain	229'300	
41	Constructions	399'200	
42	Jardins	1'256'900	
4	Installations	158'600	
46	Tracés	148'100	
ιςi	FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE	4'35	4'356'100
20	Frais de concours	265'000	
51	Autorisations, taxes	51'100	



ESTIMATION DES COÛTS

Selon code CFC (juin 2019)

CFC	CFC Intitulé	Prix unitaire	Total
52	Echantillons, magnettes, reproductions, documents	173'000	
26	Autres frais secondaires	75'100	
28	Comptes d'attente provisions et réserves	466'700	
26	Comptes d'attente pour honoraires	3'325'200	
<u></u> တ်	AMEUBLEMENT ET DÉCORATION	1.0	1.007.500
06	Ameublement et décoration	1'007'500	



ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

Selon code CFC (validité)

	COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT) + TVA 7.7 %	13773'200. -
≓	COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT (TTC) + Prestations du personnel pour les investissements 4%	14'826'200 589'100
≣	SOUS-TOTAL + Intérêts intercalaires 2% durée 24+6 mois	15'415'300 382'900
≥.	<i>COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION (TTC)</i> A déduire : Crédit d'étude PR-1166 voté le 27 avril 2016	15.798'200. -
>	SOUS -TOTAL BRUT DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC)	14'568'200
	Recettes : Participation de l'Etat de Genève Participation d'une fondation privée genevoise Participation de la Loterie romande	4'600'000 4'000'000 1'000'000
i i	TOTAL NET DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC)	4'968'200



DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Autorisation et planning intentionnel

Autorisation de construire

La requête en autorisation de construire a été déposée en décembre 2019 auprès de l'Office des autorisations de construire.

Le projet a été présenté à la Commission des monuments, de la nature et des sites qui n'a pas soulevé de remarques particulières.

<u>Délais</u>

Début des travaux : 2 mois après vote du CM

Mise en exploitation

réserve du vote, en force, de ce crédit par le Conseil municipal. été 2023, après environ 24 mois de travaux, sous